



2025

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Note de synthèse

Conseil Municipal du 10 mars 2025

Table des matières

Introduction	3
I. Le contexte économique et institutionnel	4
A. Le contexte macroéconomique mondial	4
B. Le contexte économique et budgétaire en France	6
1. Une faible croissance en 2025	6
2. La prévision d'une inflation contenue en 2025	7
3. Une Loi de finances 2025 mettant les collectivités à contribution	8
II. La situation de la ville de Floirac	11
A. L'analyse financière rétrospective	11
1. La section de fonctionnement 2024	11
2. Analyse rétrospective de la section d'investissement	16
B. L'analyse financière prospective 2025 - 2028	21
1. Une situation préservant l'avenir	21
2. Des marges de manœuvre restaurées	22
3. Un potentiel d'investissement maintenu pour la période 2025 – 2028	23
III. Les orientations proposées pour le budget 2025	24
A. En fonctionnement, un exercice contraint	24
1. Des dépenses de personnel traduisant une politique sociale volontariste	24
2. Des efforts accrus sur les dépenses de fonctionnement directement maîtrisables	25
B. Un programme d'investissements ambitieux	28
1. Plus de 6 millions de crédits nouveaux en opérations d'équipements	28
2. Un programme d'investissements tourné vers la transition écologique	29
3. L'investissement de Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV	32
4. Le projet de l'EPA Euratlantique à Floirac	33
CONCLUSION	34

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la discussion sur les projets et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Il est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire (art. L. 2312-1 du CGCT) et doit nécessairement se tenir dans une séance distincte que celle du vote du budget dans les deux mois précédents celui-ci.

Le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les éléments de prospective financière concernant l'évolution des recettes et des dépenses, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette de la commune, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes cumulés).

Le ROB vise à fournir une vue d'ensemble des orientations budgétaires pour l'exercice 2025, en mettant en lumière les principaux constats, les enjeux identifiés, les informations clés et les implications pour les politiques publiques.

Le ROB présente le contexte national et international dans une première partie, puis expose l'analyse financière de la commune de Floirac dans une deuxième partie et enfin, dans une troisième partie, les orientations financières et budgétaires de la municipalité pour le budget 2025 et les années à venir.

I. Le contexte économique et institutionnel

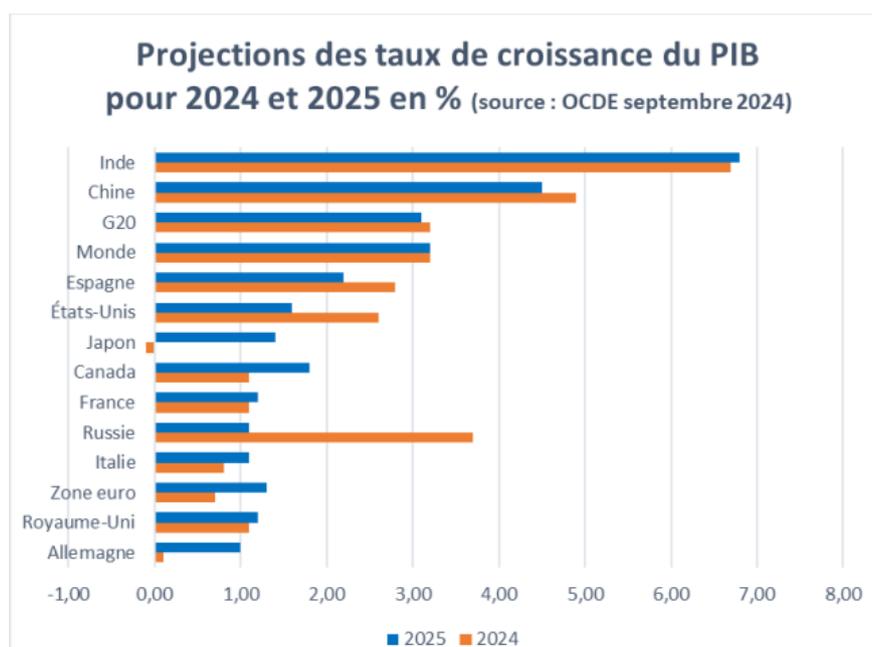
A. Le contexte macroéconomique mondial

La croissance du PIB mondial devrait, selon les instituts économiques, se stabiliser à 3,2 % en 2024 et 2025 et s'accompagner d'une poursuite de la désinflation, dans un contexte de politique monétaire moins restrictive pour de nombreuses économies.

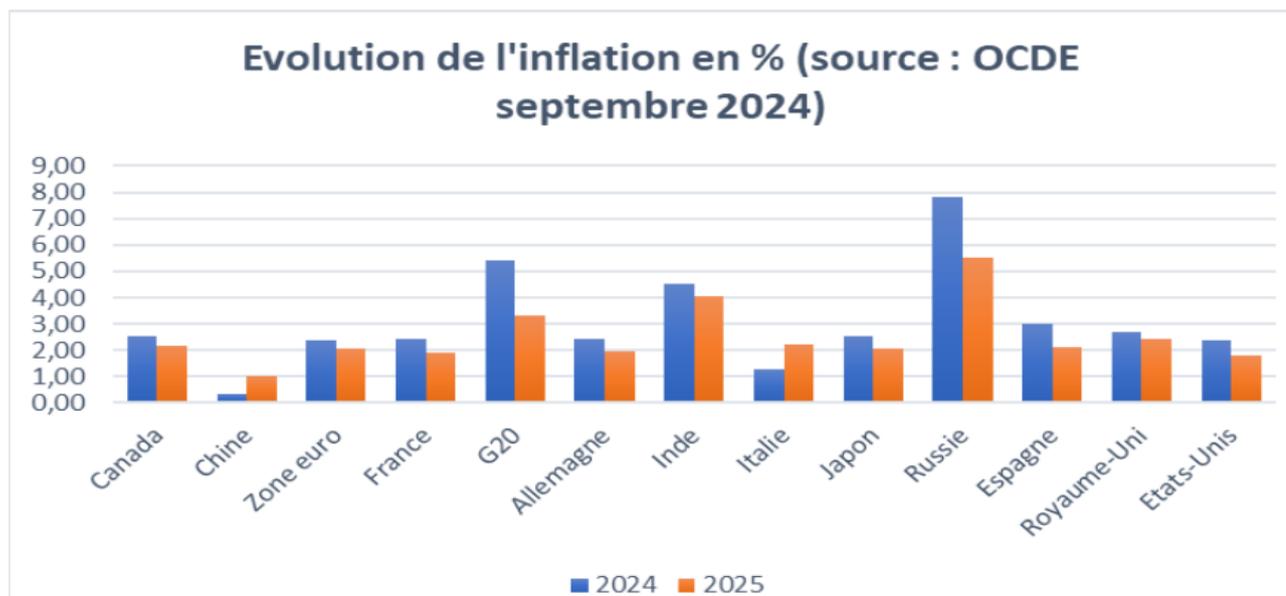
Aux États-Unis, selon l'OCDE, la croissance annuelle du PIB devrait ralentir, mais bénéficierait de l'assouplissement de la politique monétaire. La consommation des ménages américains devrait en effet se contracter en raison du fléchissement des créations d'emplois, qui s'est traduit par une hausse du chômage de 3,7% en décembre 2023 à 4,1% en septembre 2024, et la réduction régulière du niveau d'épargne. Ainsi, le PIB devrait s'établir à 2,6 % en 2024 et 1,6 % en 2025.

En Chine, les inquiétudes sur l'évolution du secteur immobilier et la situation de l'emploi continuent de peser à la baisse sur les niveaux de consommation des ménages. Le dynamisme du secteur industriel, porté notamment par les exportations, et la mise en œuvre de mesures de soutien de l'activité, grâce à la baisse des taux directeurs de la banque centrale chinoise, devraient éviter une trop forte atonie du PIB. La croissance de l'économie chinoise devrait ralentir à 4,5% en 2025, après une progression de 4,9% en 2024.

S'agissant des économies de la zone euro, elles connaissent en 2024 un redémarrage de la croissance, tiré principalement par le commerce extérieur. Néanmoins, la conjoncture demeure contrastée selon les pays. Si l'activité paraît bien orientée dans les pays du Sud de l'Europe, en particulier en Espagne, avec un taux de croissance de 2,4%, l'économie allemande peine à se relancer puisque son taux de croissance pour 2024 demeure autour de 0,1%. La hausse des prix de l'énergie couplée à une concurrence internationale accrue ont réduit les débouchés à l'exportation du secteur manufacturier allemand et le climat des affaires demeure morose du fait de perspectives peu favorables.



Le repli de l'inflation et la détente des taux initiée par la Banque centrale européenne (BCE) devraient contribuer à la relance de la consommation des ménages et de l'investissement. Pour mémoire, la BCE a engagé au printemps 2024 un cycle de baisse de taux qui s'est traduit par une réduction de 50 points de base du taux d'intérêt de la facilité de dépôt. Concrètement, la réduction de ce taux vise à inciter les banques à ne pas laisser « dormir » leurs fonds auprès de la banque centrale afin d'augmenter l'offre de liquidité. Conséquence, le taux des crédits distribués par le secteur financier connaît une détente. Cet assouplissement pourrait se poursuivre au cours des prochains mois en lien avec le fléchissement progressif de l'inflation.



Comme le rappelle le Haut Conseil des Finances Publiques dans son avis du 8 octobre 2024 sur les projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025 : « Les aléas sur la conjoncture internationale paraissent équilibrés au cours de la prochaine année. Les tensions géopolitiques demeurent très élevées et les incertitudes sur la politique économique qui sera suivie aux États-Unis après les élections. La poursuite du démantèlement du système commercial multilatéral constitue notamment un risque. Dans la zone euro, les perspectives relatives à l'économie allemande demeurent incertaines avec une conjoncture susceptible d'évoluer aussi bien vers une reprise que vers une rechute en récession. Enfin, une désinflation plus rapide que prévu, aux États-Unis comme en zone euro, pourrait davantage soutenir le pouvoir d'achat des ménages et favoriser une détente des taux d'intérêt plus rapide qu'anticipé. »

Avec l'élection de Donald Trump et la réaffirmation d'un programme de hausse des droits de douane pouvant réactiver les tensions inflationnistes, la banque centrale américaine pourrait à l'inverse retarder ses baisses de taux. La BCE, bien que chargée de l'économie de zone euro et non de celle des Etats Unis, pourrait à son tour temporiser davantage qu'initialement espéré. La présente prospective retient donc une baisse modérée des taux pour estimer les charges d'emprunt de la ville avec des taux bancaires restant autour de 3,9% en 2025 et remontant vers 4% en tendance longue.

B. Le contexte économique et budgétaire en France

1. Une faible croissance en 2025

L'activité a progressé modérément sur 2024 (0,3% au premier trimestre, +0,2% au deuxième trimestre, +0,4% au troisième trimestre), sous l'effet d'une dynamique favorable du commerce extérieur et d'une demande publique plus élevée que prévue.

A l'inverse, la consommation des ménages est restée atone et l'investissement, tant des ménages que des entreprises, a poursuivi son repli entamé fin 2023. En 2024, la croissance du PIB fut de 1.1% avec l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur l'activité.

Pour 2025, la prévision de croissance du Gouvernement s'inscrit à +0,9%. Cette anticipation repose sur un rééquilibrage des composantes de la demande en faveur de la consommation, soutenue par la hausse du pouvoir d'achat et une légère baisse du taux d'épargne qui s'inscrit actuellement à un niveau élevé.

De même, l'investissement devrait progresser, sous l'effet du desserrement actuel de la politique monétaire de la BCE. Cette prévision a été révisée en baisse de 0,3 point par rapport au Programme de stabilité. Elle est légèrement inférieure à celle de l'OCDE et de la Banque de France (+1,2 %) ainsi que de la Commission européenne et du FMI (+1,3 %) et de l'OFCE (+1,0 %), mais supérieure à celle de Rexecode (+0,7 %). Le Haut Conseil considère que la prévision de croissance (0,9 %) est un peu élevée compte tenu de l'orientation restrictive du scénario de finances publiques associé, qui se traduit par des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB et par un repli de la demande publique.

Pour compenser cet impact restrictif, la prévision de croissance pour 2025 retient des hypothèses favorables sur le commerce mondial, l'investissement des entreprises et la baisse du taux d'épargne des ménages, qui aboutiraient à une forte accélération de l'activité sans ajustement budgétaire. En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d'intérêt, une telle accélération apparaît optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles.

Tableau : Prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	31 janvier	1.1	0.9
OCDE	25 septembre	1.1	1.2
Banque de France	17 septembre	1.1	1.2
OFCE	13 septembre	1.1	1.0
Rexecode	13 septembre	1.1	0.7
Consensus Forecasts	12 septembre	1.1	1.1
Insee	9 septembre	1.1	
FMI	16 juillet	0.9	1.3
Commission Européenne	30 avril	0.7	1.3

Source : projet de loi de finances pour 2025, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

2. La prévision d'une inflation contenue en 2025

Pour 2024, le Gouvernement prévoit une augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,1% en moyenne annuelle. Cette modération de la hausse des prix tient à plusieurs facteurs : les progressions des prix de l'énergie et des produits alimentaires se sont atténuées au cours de l'année, en particulier sur le deuxième semestre.

Ainsi, les prix alimentaires ont progressé de 0,5% en septembre contre 1,2% en avril et 9,7% un an plus tôt. Seuls les prix des services continuent à progresser à un rythme soutenu, néanmoins ils devraient se détendre pour progressivement pour se fixer à 2,5% en rythme annuel. Pour 2025, sous une hypothèse d'un prix du pétrole à 79,8 dollars le baril de Brent (73€), l'inflation totale est prévue à 1,80% en moyenne annuelle. Selon le Haut Conseil des Finances Publiques, cette prévision se situe dans la fourchette haute des prévisions réalisées par les instituts de conjoncture et est jugée un peu élevée.

Tableau : prévisions d'inflation (IPC) en moyenne annuelle en %

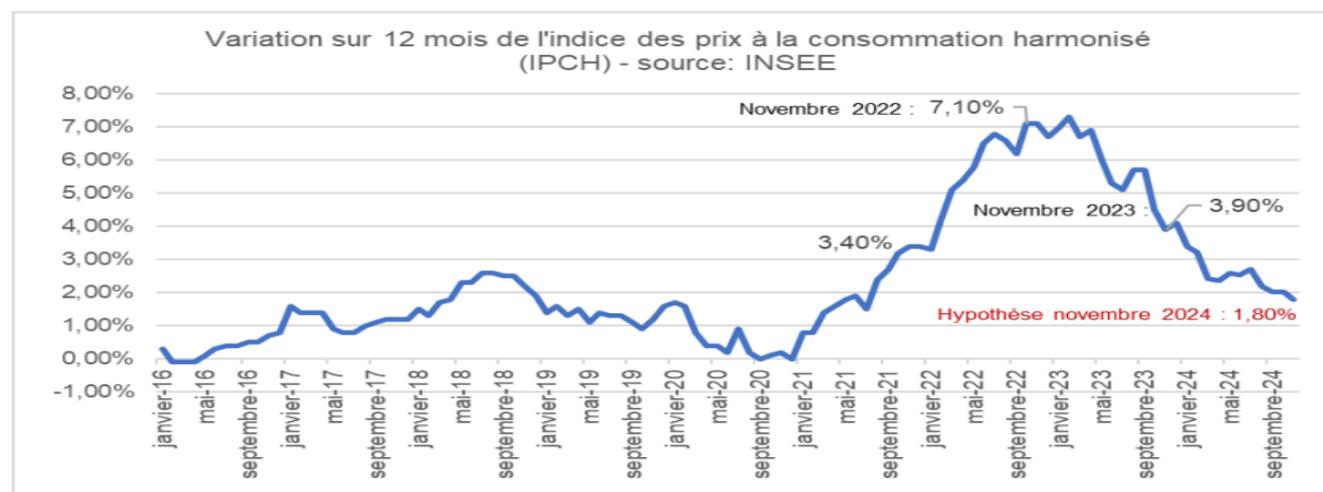
	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	2 octobre	2	1.8
Banque de France*	13 septembre	2.2	1.3
OFCE	13 septembre	2.2	1.7
Rexecode	13 septembre	2.3	1.6
Consensus Forecasts	12 septembre	2.3	1.8
Insee	9 septembre	2.1	

Source s: projet de loi de finances pour 2025, prévisions des organismes et instituts de conjoncture

*Estimation tirée de la prévision d'IPCH (2.5% en 2024 et 1.5% en 2025).

L'évolution des prix a une incidence négative sur les finances de la ville de Floirac à la fois sur ses achats et sur ses dépenses salariales car les salaires publics doivent rester supérieurs au SMIC, qui lui, est indexé.

Elle a en revanche une incidence positive majeure sur sa fiscalité. En effet, les bases locatives qui fondent les impôts fonciers qui représentent plus de 50 % des recettes de la ville sont indexées sur l'inflation constatée, soit une revalorisation anticipée de +1,70%, à taux constant.



3. Une Loi de finances 2025 mettant les collectivités à contribution

a. Une trajectoire dégradée des finances publiques

Alors que la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027 adoptée en décembre 2023 prévoyait une trajectoire de retour du déficit public vers les 3% à horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début d'année 2024, notamment pour intégrer le niveau de déficit 2023. Au mois de septembre, le gouvernement a alerté sur un dérapage plus important du niveau de déficit public qui était alors annoncé à 5,6% pour 2024 et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à 6% sans action correctrice.

La Loi de Finances 2025 présente une prévision encore plus dégradée pour 2024 puisque le déficit annoncé devrait atteindre 6,1% du PIB et un effort de redressement de 1,1% de PIB, pour ramener le déficit à 5% dès 2025, est annoncé. Le retour en dessous du seuil de 3% de déficit n'est pas prévu avant 2029.

Par ailleurs, l'endettement public représentait en 2023 presque 110% du PIB, niveau largement supérieur au seuil de 60% admis dans le cadre des accords européens. Conséquence, le 26 juillet 2024, sur recommandation de la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne a engagé formellement une procédure pour déficit excessif à l'encontre de 7 pays dont la France. Cette décision impose à la France, dans le cadre du nouveau dispositif de gouvernance européenne entrée en vigueur le 30 avril 2024, de proposer une trajectoire de correction cohérente avec « un ajustement structurel minimum annuel de 0,5% du PIB à titre de référence ».

Afin de parvenir à cette réduction du déficit public national, la loi de finances revendique une réduction des dépenses publiques. Parmi les mesures de réductions des dépenses présentées dans le projet de loi de finances 2025, plusieurs intéressent les collectivités locales.

b. Les principales mesures intéressant le bloc communal

Plusieurs articles de la loi de finances 2025 intéressent les collectivités locales.

Après avoir exposé les mesures portant contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, nous évoquerons l'évolution des concours financiers de l'Etat et les autres mesures intéressant le bloc communal.

La loi de finances prévoit 4 principales mesures de réduction des dépenses de l'Etat qui concernent directement les budgets locaux.

1. Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Cette première mesure ne concerne pas directement la ville de Floirac. Cet article propose la mise en place d'un prélèvement sur recettes affecté à un DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des ressources) qui est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement de certaines collectivités concernées. Le montant du DILICO à ponctionner sur les recettes des collectivités territoriales a été arrêté à 1 milliard d'euros dans la loi de finances.

2. Ecrêtement de la dynamique de TVA

La deuxième mesure annoncée vise à geler les fractions de TVA qui seront versées en 2025. La loi de finances modifie l'année de référence pour le calcul des fractions de TVA. Ainsi, au lieu de

retenir le montant prévisionnel de TVA de l'année N (2025) pour caractériser le montant des fractions de TVA à verser, celui-ci sera à compter de 2025 défini sur la base du produit de TVA perçu en N-1 par l'Etat. Cette disposition entraîne un gel de la dynamique de cette recette en 2025 pour les collectivités et EPCI concernés, dont Bordeaux Métropole.

Si la ville de Floirac n'est pas directement impactée par ces deux mesures, puisqu'elle ne perçoit pas de fractions de TVA ni n'est a priori contributrice au DILICO, l'atonie de ces recettes pour Bordeaux Métropole va réduire le montant de la dotation de solidarité métropolitaine allouée aux communes membres du fait de la réduction des ressources de l'EPCI.

	DSM 2022	DSM 2023	DSM 2024	DSM 2025
FLOIRAC	1 005 370,90 €	1 056 274,25 €	1 072 738,25 €	1 025 154,00 €

3. Baisse du fonds vert

Le fonds vert est diminué de 1 milliard d'Euros.

4. Hausse de la cotisation de CNRACL de 3%

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 prévoyait une augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL en 2025, 2026, 2027. **Cette hausse sera finalement de 3 points sur chacune des 4 années** suivantes dans une trajectoire de retour à l'équilibre des comptes de cette caisse de retraite. Aussi, le taux évolue de la façon suivante : **34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027, 43,65 % en 2028.**

Pour le budget de Floirac en 2025, cela représente un impact de :

Surcout Ville	Surcout CCAS	Surcout TOTAL
165 000 €	18 000 €	183 000 €

Au-delà, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et leurs groupements sont diminués à différents niveaux pour contribuer à la réduction des dépenses de l'Etat :

1. L'impact sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Au sein des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, d'un total de 41,4 Md€ en 2025, la DGF représente 27,2 Md€. Elle s'inscrit à un montant identique par rapport au montant de la DGF inscrit en LFI 2024. Ce montant sera réparti entre les départements, EPCI et communes après avis du Comité des finances locales, conformément à l'article L.1613-3 du Code général des collectivités territoriales. Il convient de noter que le PLF 2025 se caractérise par une forte mobilisation des variables d'ajustement au sein des concours encadrés. En effet, ces dernières sont abaissées de 487 M€, contre 50 M€ en moyenne les années précédentes.
2. L'enveloppe de la Dotation de solidarité urbaine reste stable entre 2024 et 2025.

FLOIRAC	2022	2023	2024	2025 ¹
DGF	2 119 000 €	2 119 729 €	2 083 741 €	2 120 000 €
DSU	4 350 000 €	4 346 690 €	4 488 477 €	4 500 000 €

¹ Estimations à ce stade dans l'attente de la notification officielle

3. Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Le FCTVA a pour objectif de compenser en partie, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA réglée par les collectivités locales.

L'article 30 du PLF 2025 opérerait deux importantes modifications concernant le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), notamment un visant à diminuer le taux de compensation du FCTVA passant de 16,404% à 14,85%. Ce dispositif a été supprimé dans la version définitive de la loi de finances.

Le cumul de ces mesures et du contexte mondial va peser sur le budget 2025 de la ville de Floirac. La municipalité a pensé le budget afin que ces mesures gouvernementales ne pénalisent pas les Floiracais.

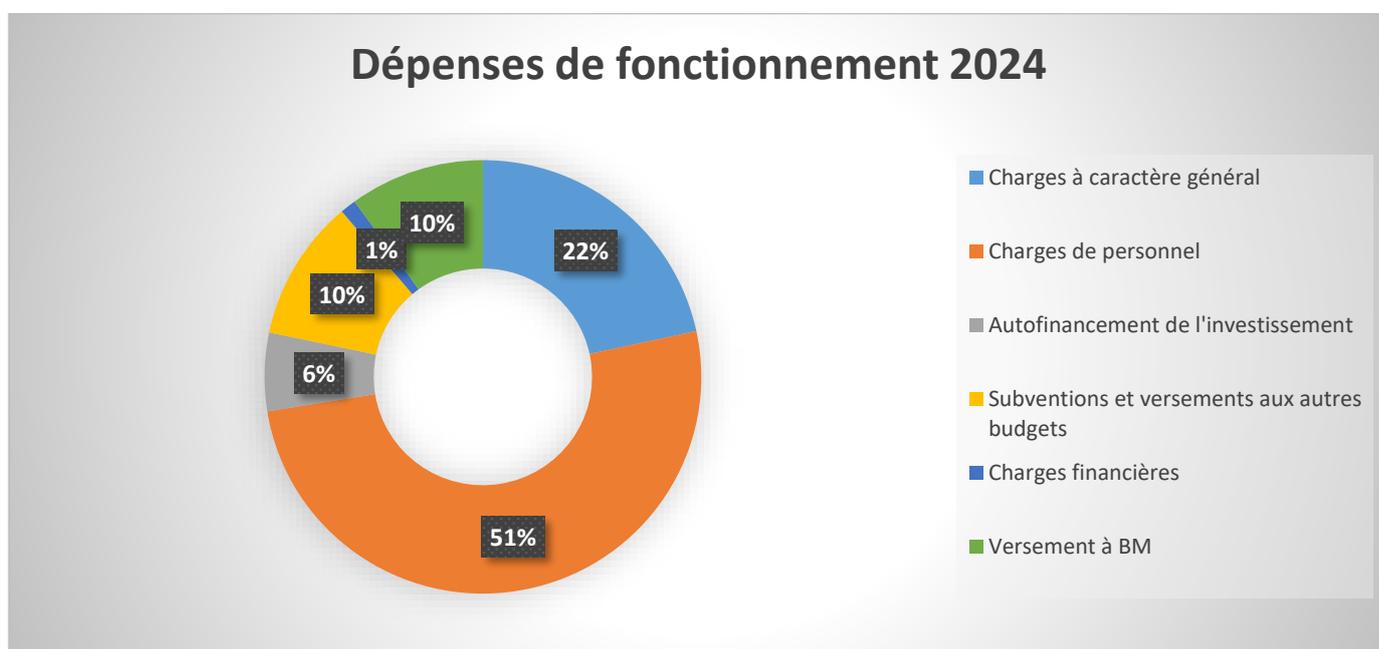
II. La situation de la ville de Floirac

A. L'analyse financière rétrospective

L'analyse financière présente des chiffres consolidés, permettant de mieux appréhender la gestion des finances publiques. Les chiffres présentés ici sont donc différents des chiffres budgétaires.

1. La section de fonctionnement 2024

a. Les dépenses de fonctionnement 2024

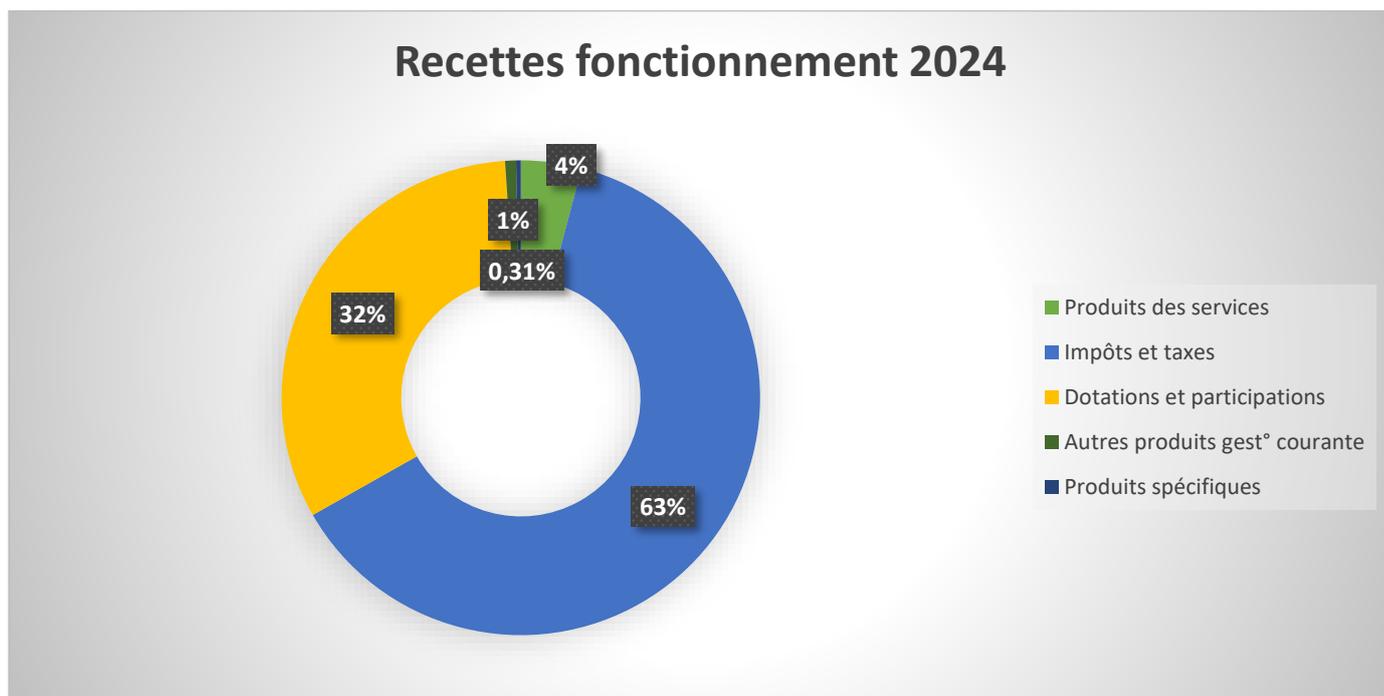


Le diagramme sur la répartition des dépenses de fonctionnement montre la composition de la section de fonctionnement et permet d'observer les principaux postes de dépenses de la commune de Floirac.

Les charges de personnel représentent 51% des dépenses de fonctionnement. Cela signifie que la maîtrise des dépenses de personnel est un enjeu majeur du budget de fonctionnement de la ville. La somme que verse la ville à la Métropole pour ses services mutualisés (via l'attribution de compensation) constitue 10% du budget de fonctionnement de même que le versement aux autres budgets est de 10%.

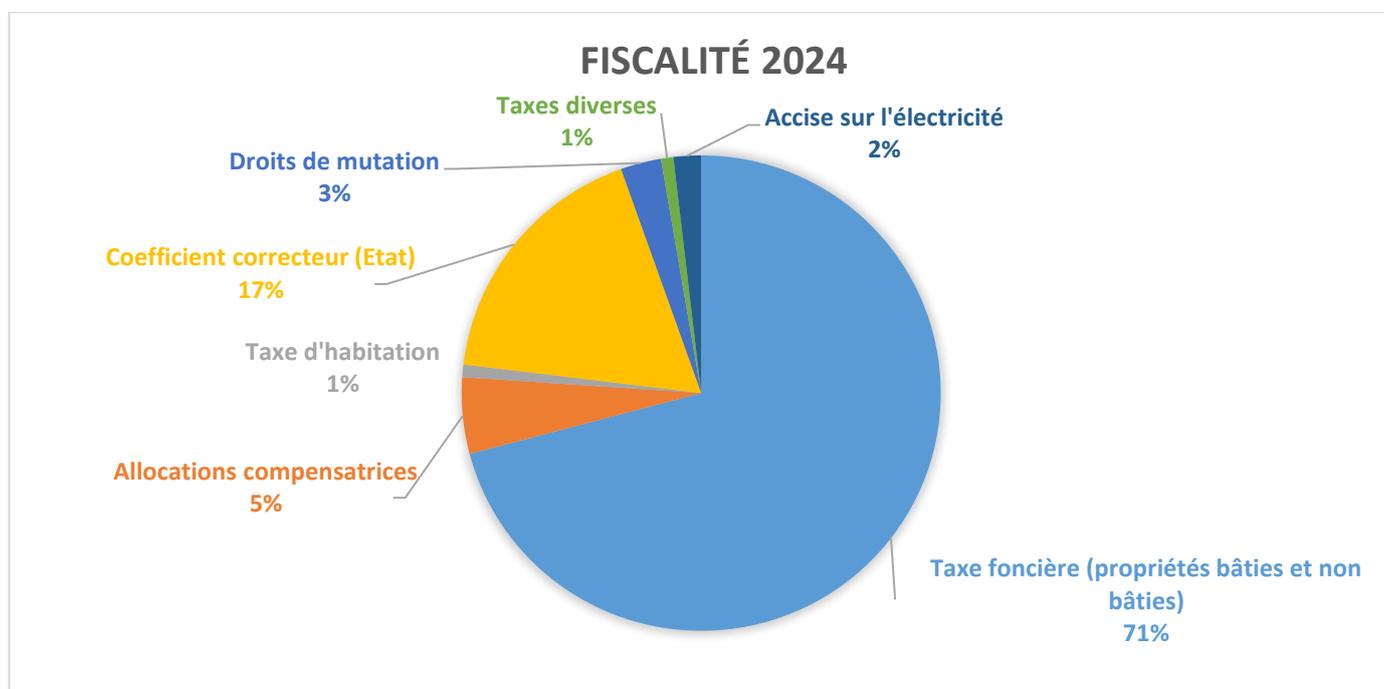
Le Pacte financier et fiscal de Bordeaux Métropole détermine qu'en cas de classement d'une de ses communes membres dans le périmètre de la DSU cible, la Métropole se substitue alors à elle pour le versement de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour mémoire, le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2024, Floirac est sorti du périmètre de la DSU cible, et donc, la commune a dû s'acquitter directement de sa part du FPIC, pour près de 120 000 €.

b. Les recettes de fonctionnement 2024



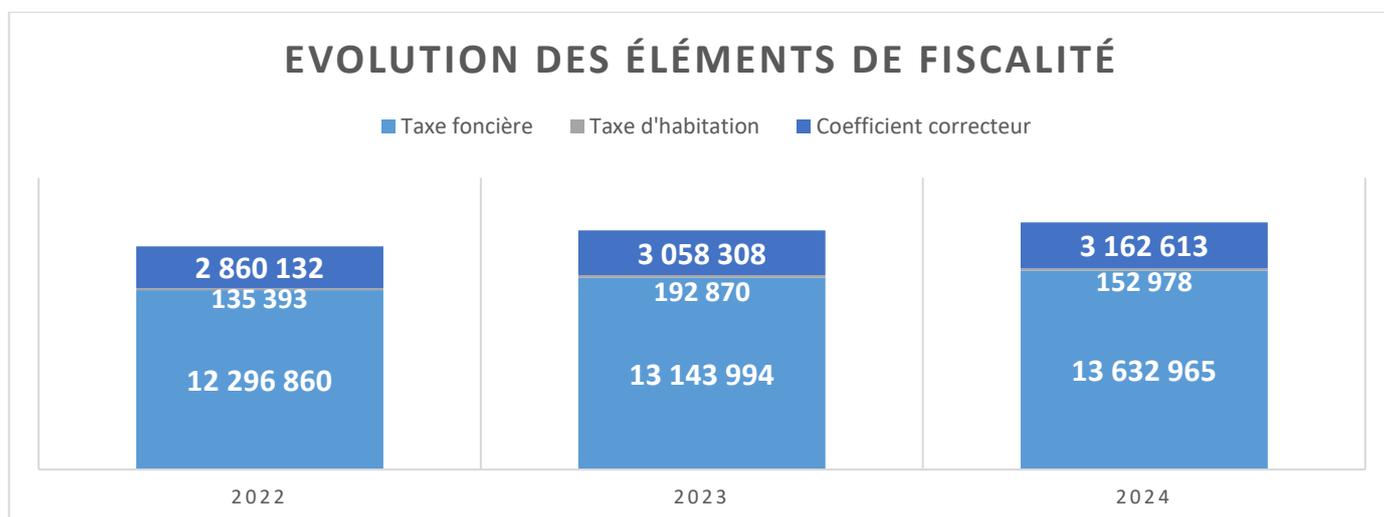
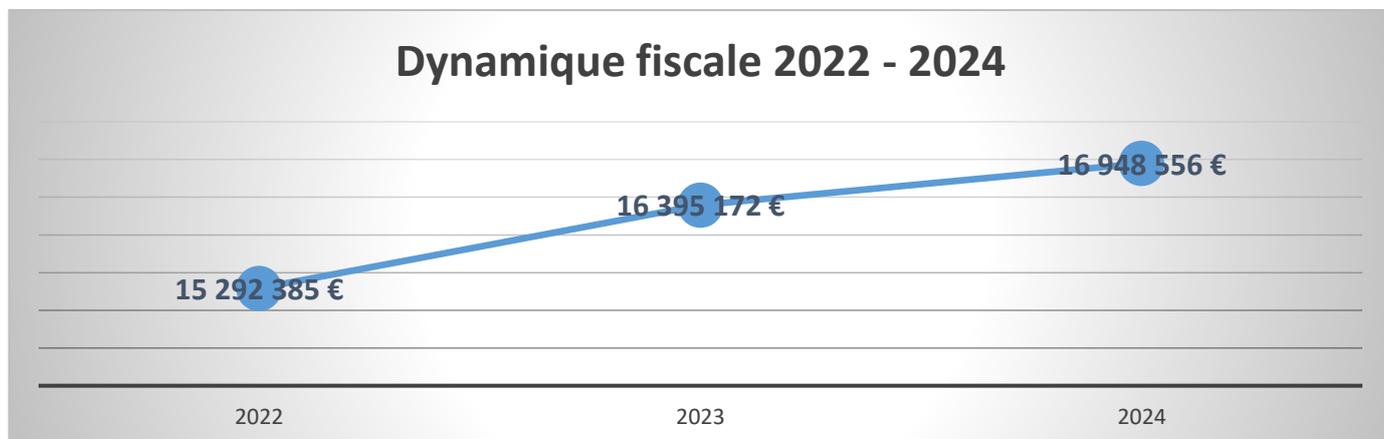
Le diagramme de répartition des recettes de fonctionnement fait quant à lui fait ressortir que près de deux tiers des recettes proviennent de la fiscalité locale.

Détail de la fiscalité



Les recettes fiscales sont essentiellement composées des taxes foncières et de la part résiduelle de la taxe d'habitation (72%). Le coefficient correcteur (dispositifs compensatoires versés par l'Etat) représente 17% des recettes de fiscales.

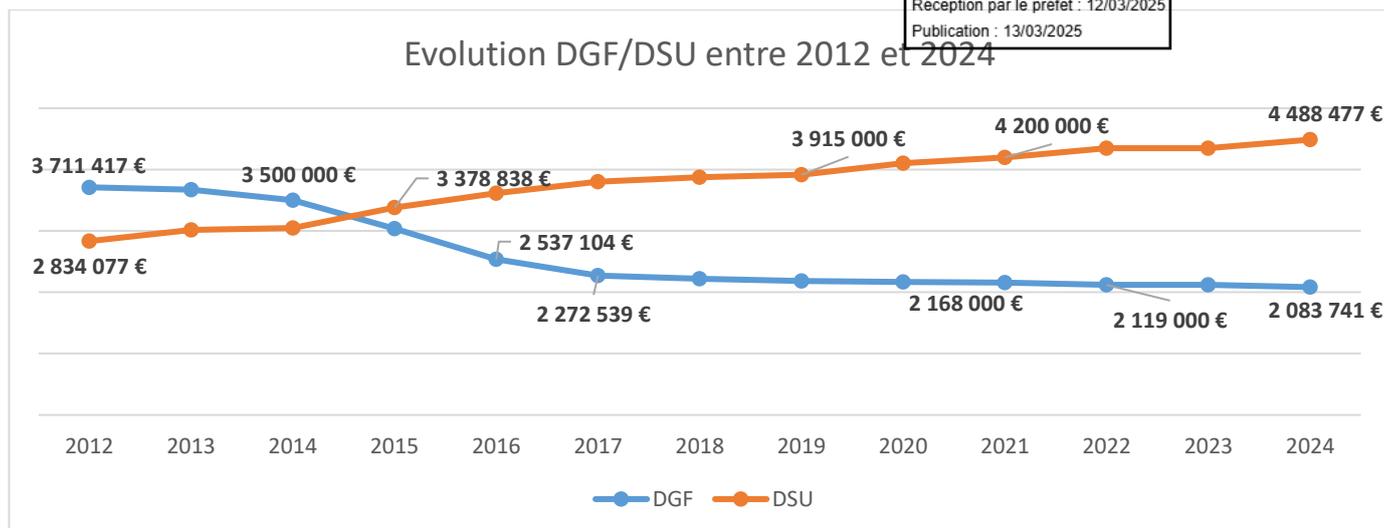
Les droits de mutation représentent quant à eux seulement 3% des recettes fiscales en 2024, chiffre en constant déclin depuis 2021.



En 2022, la hausse des bases de 3.4% et la hausse des taux a permis de redonner une dynamique à la fiscalité sur le budget communal. La hausse des bases fiscales de 7.1% votées par le Parlement en 2023 puis de 3.9% en 2024 a conforté cette dynamique.

Des dotations d'Etat en baisse ces dernières années

Les dotations et participations de l'Etat constituent 32% des recettes de fonctionnement. Elles concernent la Dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat pour assurer le fonctionnement des collectivités territoriales et la Dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation spécifique aux communes ayant un quartier politique de la ville. Elles évoluent comme suit sur les 12 dernières années :



La DGF a fait l'objet d'arbitrages sur le budget de l'Etat depuis 2012 et est en constante baisse depuis. A l'inverse, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de manière continue et régulière.

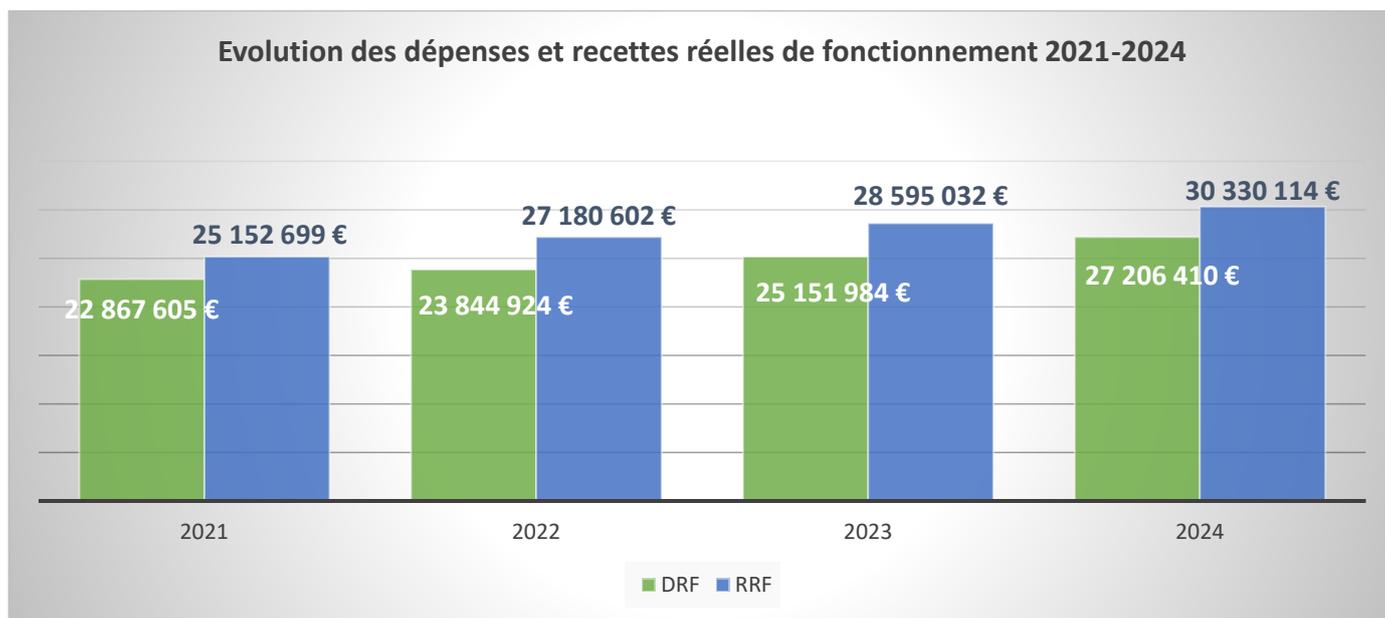
En montant cumulé depuis 2012, la commune a perdu 14 455 616 € de DGF et progressé de 11 986 888 € sur la DSU. L'écart constitue ainsi un « manque à gagner » de **2 468 728 €** sur les 12 ans de la période d'étude.

La Dotation de solidarité communautaire en légère hausse jusqu'en 2024 :



Dans le cadre du Pacte financier et fiscal conclu entre la Métropole et les villes, Bordeaux Métropole reverse une partie de sa fiscalité perçue par le biais de la Dotation de solidarité métropolitaine. Ce reversement est proportionnel aux recettes de la Métropole.

c. Une gestion rigoureuse au service de l'épargne brute



La différence entre les dépenses et les recettes de gestion² permet de déterminer l'épargne de gestion. On déduit ensuite les intérêts de la dette et on obtient l'épargne brute. Cet indicateur participe à l'évaluation de la santé financière de la collectivité et constitue le moyen de financement des emprunts (remboursement du capital) et des investissements en constituant un financement propre pour les équipements.



L'épargne brute de Floirac s'est reconstituée en 2022, du fait de la hausse des taux et des bases de fiscalité. Cela est encore visible en 2023 mais elle se dégrade en 2024, du fait de l'impact du contexte économique sur le budget de la ville (hausse du point d'indice des fonctionnaires, hausse du coût des fluides...). Il s'agit de restaurer dès 2025 des marges de manoeuvre, et de les consolider dans les années à venir.

² Recettes de gestion = recettes hors produits financiers, produits exceptionnels et reprise. Dépenses de gestion = dépenses hors charges financières, charges exceptionnelles et dotations amortissements

2. Analyse rétrospective de la section d'investissement

a. Des investissements significatifs malgré le contexte économique

Malgré le contexte de crise économique, la municipalité a poursuivi sa politique dynamique d'investissements. Les principales dépenses d'investissement en 2024 portaient sur :

- La rénovation des sources d'éclairage public
- La création d'un terrain synthétique et la réhabilitation de l'éclairage sur la plaine des sports de la Burthe
- L'accessibilité des bâtiments publics
- Le réaménagement de la place Monrepos
- La végétalisation de l'esplanade des Libertés
- L'installation de bâtiments modulaires au CTM
- Des travaux pour compte de tiers lié aux risques géologiques du coteau
- L'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole et la participation au SDEEG



Le ratio de dépenses d'équipement par habitant augmente significativement en 2024 du fait de la mise en œuvre des projets du mandat.

Le ratio des dépenses d'équipement correspond à un niveau cohérent par rapport aux communes de même strate. Il ne prend en compte que les dépenses d'équipement acquittées par la commune, et non celles de la Métropole ou des autres établissements publics comme l'EPA.

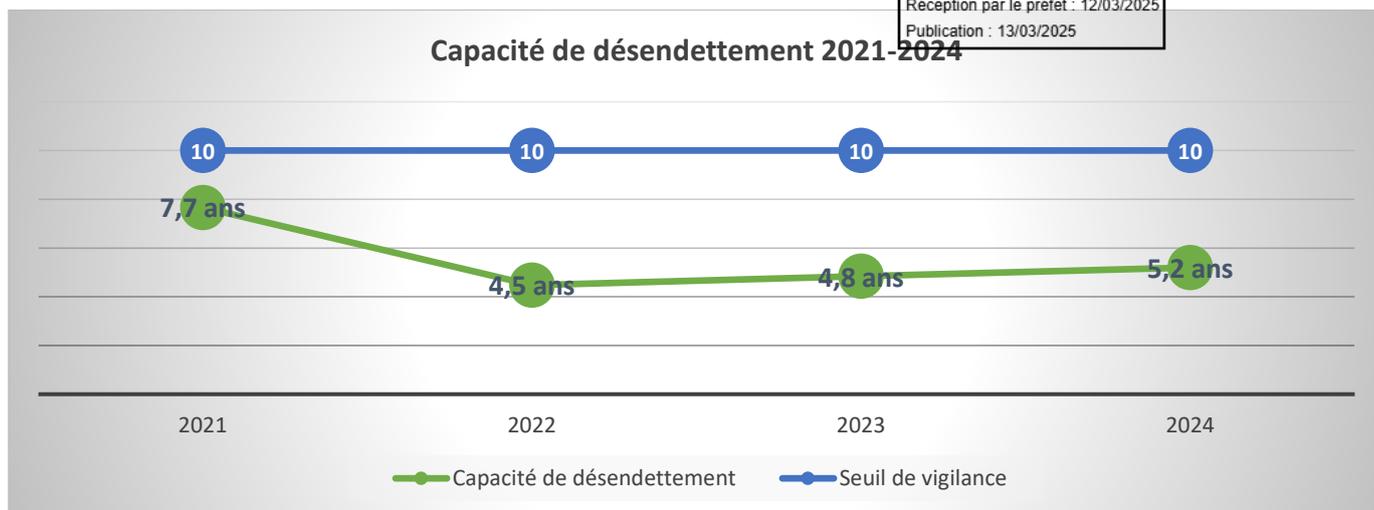
b. L'évolution de la dette : une trajectoire maîtrisée



L'encours de dette par habitant augmente en 2023 du fait de la contraction d'un prêt pour financer les équipements. Bien que contracté en 2024, le prêt *Intracting* ne sera réalisé qu'en 2025 ; ainsi, l'encours de dette par habitant diminue.

Ce niveau reste comparable aux communes de même strate et correspond au fort volontarisme communal en matière d'investissement.

Cette dynamique s'observe également quand on observe le ratio d'analyse financière de capacité de désendettement de la commune :



La situation de la commune reste saine au regard de sa capacité à se désendetter. Elle demeure en effet nettement sous le seuil d'alerte fixé à 10 ans sur l'ensemble de la période. Cet indicateur reste volatile ; il dépend en particulier du montant de l'épargne brute dégagée chaque année.

A la fin 2024, les données essentielles de l'encours de la dette se résument de la façon suivante :

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

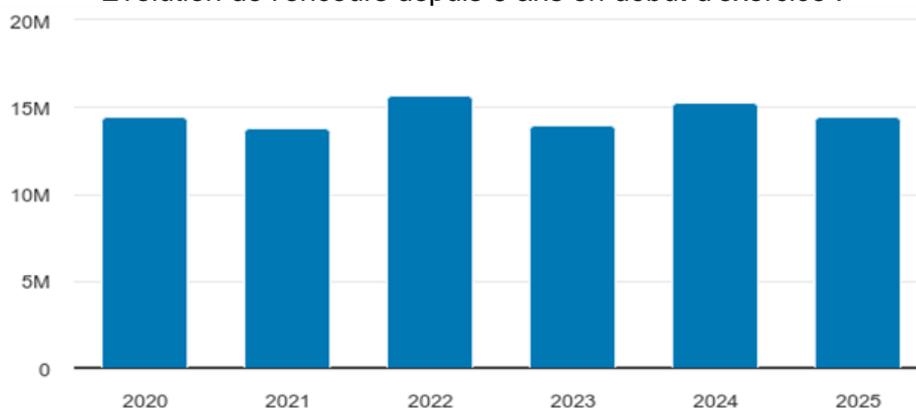
Encours 14 711 286,68	Nombre d'emprunts * 22
Taux actuariel * 2,19%	Taux moyen de l'exercice 2,24%
Taux moyen équivalent après couverture 2,24%	

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2024

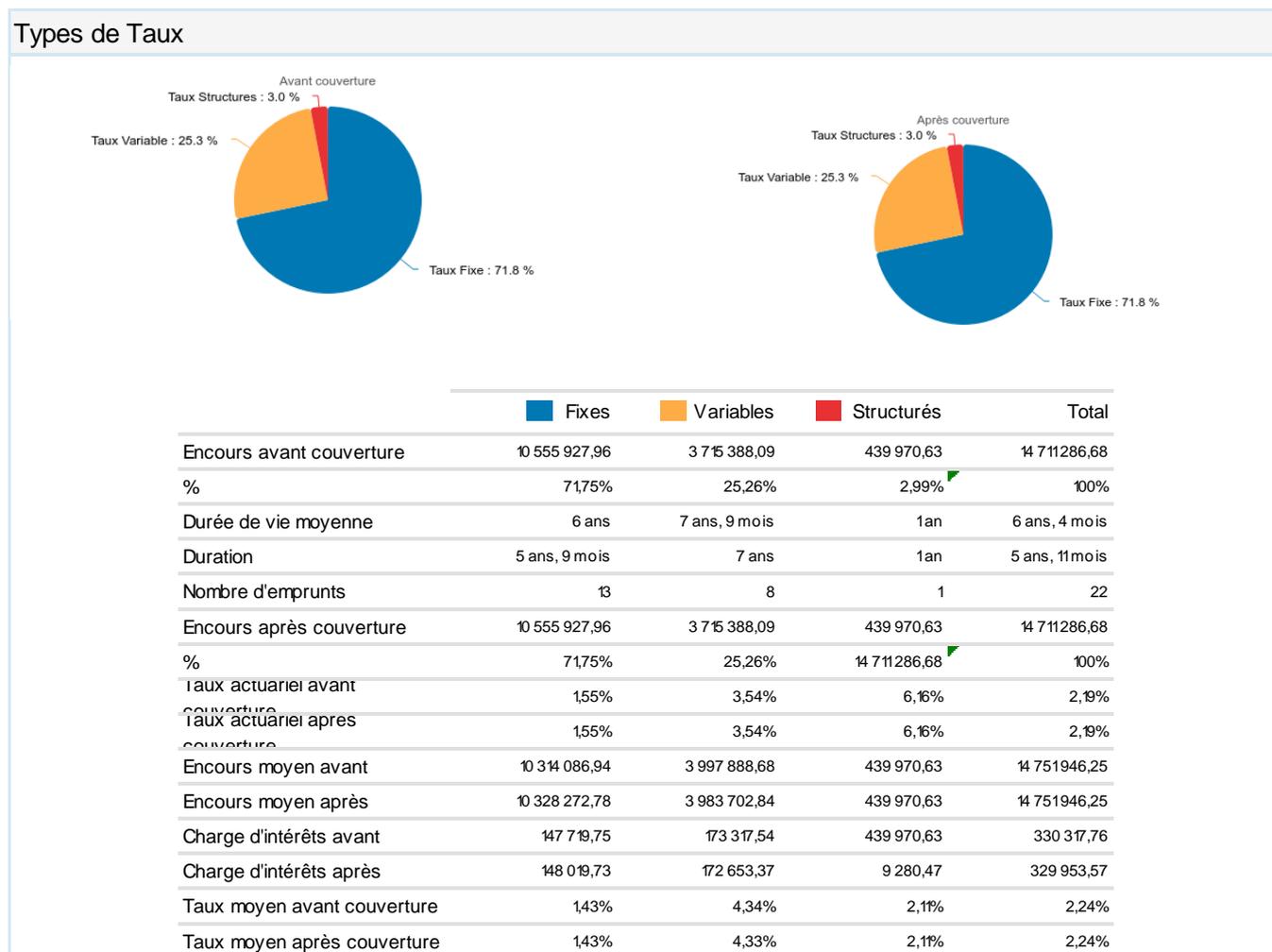
Annuité 2 041 303,66	Amortissement 1 719 275,35
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 321 478,31	Frais 550,00
	ICNE 72 866,02

Evolution de l'encours depuis 6 ans en début d'exercice :



Un emprunt *Intracting* a été mobilisé en 2024 pour la rénovation de l'éclairage public d'un montant de 916 667 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il sera mobilisé sur 3 ans en fonction de l'avancement des travaux.

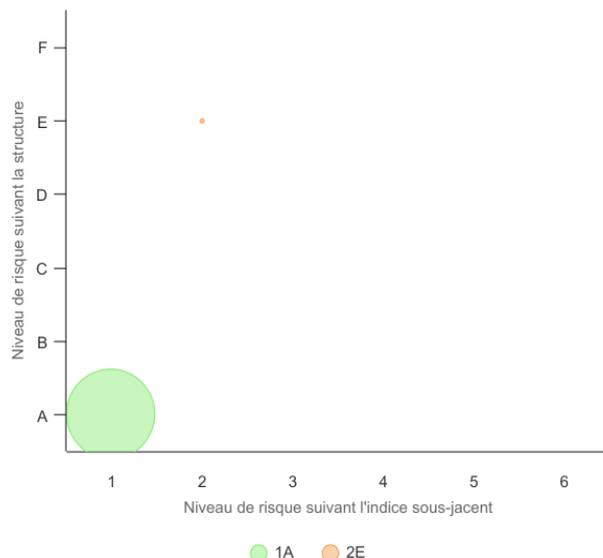
La répartition par type de taux :



Les taux fixes représentent 72 % de l'encours total de la commune après couverture. La commune a sécurisé sa dette sur des taux fixes sur les années où ils étaient historiquement bas. L'avant-dernier emprunt souscrit est sur un taux variable en raison des taux fixes en hausse constante au moment de sa souscription. L'*intracting* souscrit en 2024 est sur un taux fixe favorable de 2,8 %.

La charte Gissler :

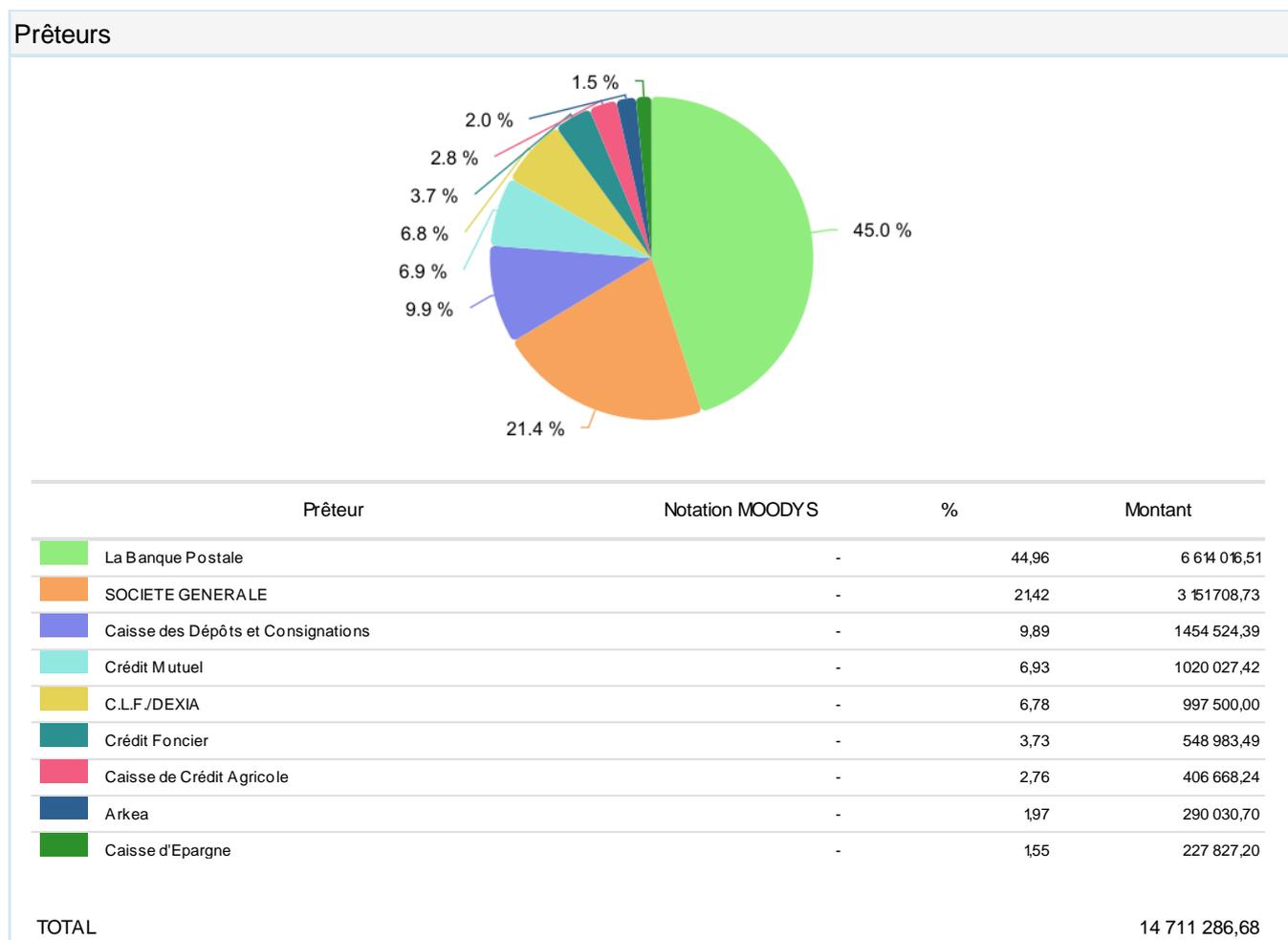
Cette charte a été mise en place à la suite de la crise financière de 2008 pour donner une meilleure information aux citoyens au sujet de la dette des collectivités et de leur exposition à des risques liés aux indices sous-jacents non standards (taux de change, différentiel entre taux d'inflation, différentiel entre taux long et taux court...). Dans les années 2000, les banques, pour faire bénéficier les collectivités de taux d'intérêt attractifs, avaient en effet proposé des emprunts dits structurés reposant sur des calculs complexes utilisant ces indices non standards.



Ainsi, 97% de la dette de la Ville est positionné sur le niveau de risque le plus bas.

La Ville a tenté une négociation avec la société Générale sur un emprunt structuré. La proposition de la banque présentait un surcoût important pour la commune. Il convient donc de conserver cet emprunt qui court jusqu'en 2026.

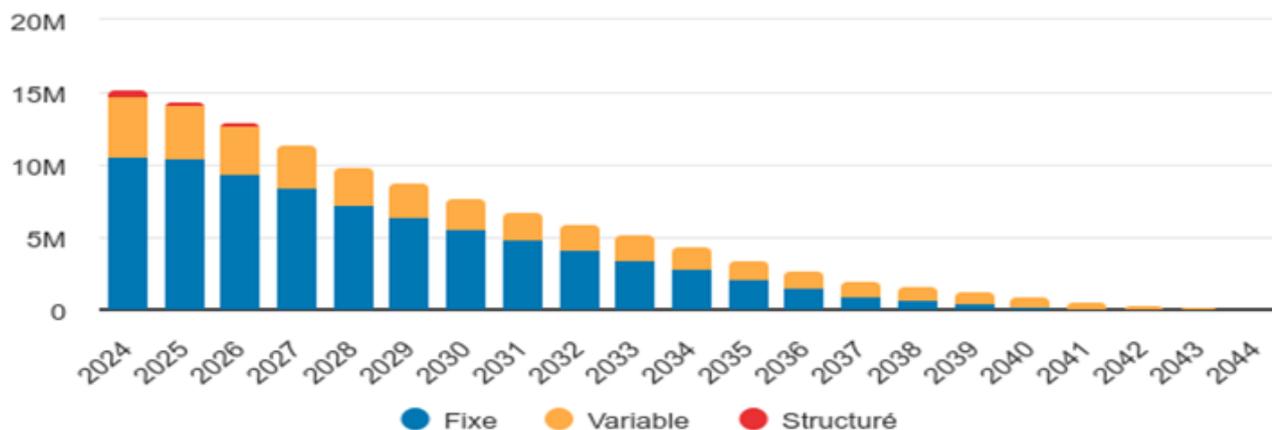
Répartition par prêteur :



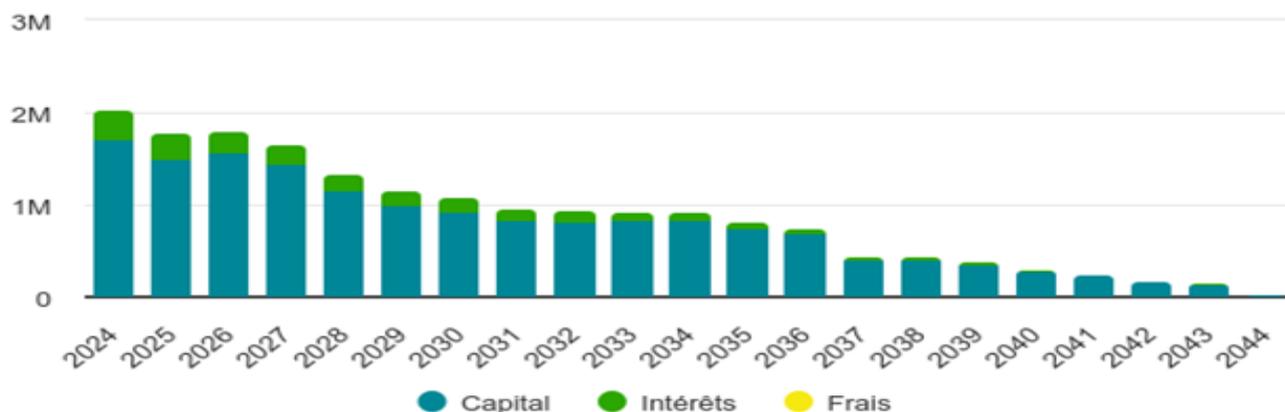
La multiplicité des prêteurs et une répartition équilibrée de la dette de la Ville entre eux montrent que les grands acteurs économiques du secteur bancaire font confiance à la Ville qui, de son côté, a su jouer de la concurrence entre ses partenaires.

Le profil d'extinction prévisionnel s'étend jusqu'en 2044 :

Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



Durée de vie

Indicateurs	
Encours	14 711 286,68
Durée de vie moyenne *	6 ans, 4 mois
Durée résiduelle Moyenne *	12 ans, 4 mois
Duration *	5 ans, 11 mois
Durée résiduelle *	19 ans

* tirages futurs compris

L'extinction prévisionnelle de la dette et l'évolution de l'annuité montrent comment la dette actuelle devra être intégrée dans les futurs budgets de la Ville. La durée de vie moyenne est un indicateur du temps moyen qu'il faudra pour rembourser le principal (sur la base des taux actuellement connus), celle des communes de même strate est de 7 ans et 6 mois.

B. L'analyse financière prospective 2025 - 2028

1. Une situation préservant l'avenir

La Ville réalise et actualise chaque année un exercice de prospective dont la finalité est d'anticiper la situation financière à moyen terme, en s'appuyant sur un diagnostic et des prévisions.

L'analyse financière présente des chiffres retraités, permettant de mieux appréhender la gestion des finances publiques. Les chiffres présentés ici sont donc différents des chiffres budgétaires. L'analyse financière éclaire ensuite la préparation annuelle, afin de l'inscrire dans une trajectoire de moyen et long terme.

La période 2025 – 2028 d'étude intègre les hypothèses suivantes :

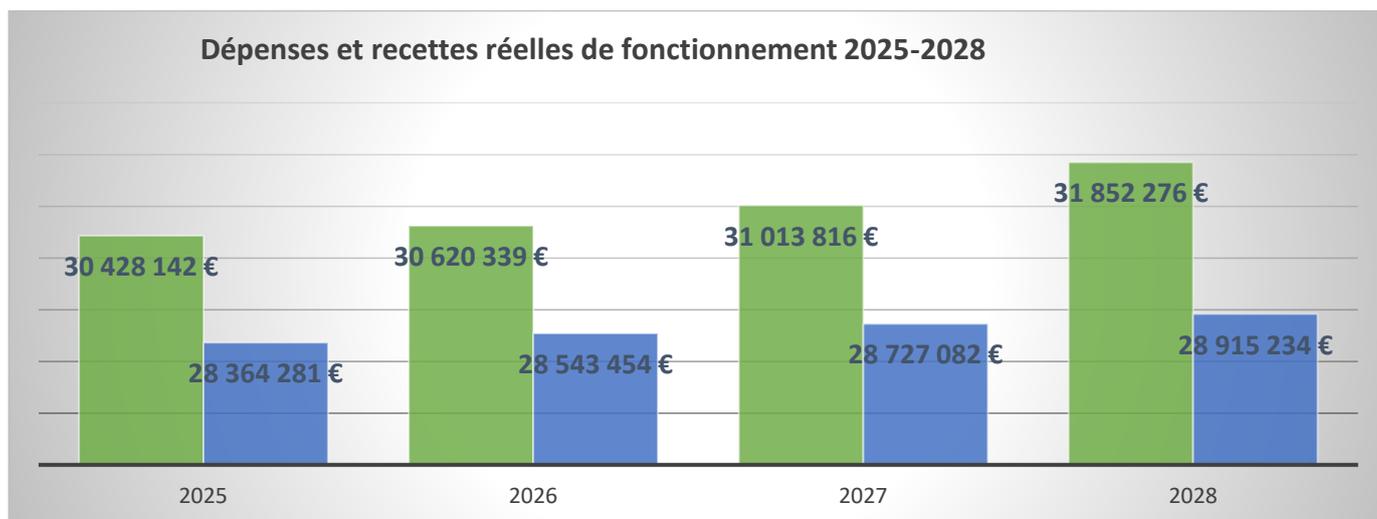
- -1 % annuel sur le chapitre 011
- +1 % annuel à partir de 2026 sur les chapitres 012 et 65
- +1.5 % de hausse des (seules) bases fiscales de 2025 à 2028
- +1 % de hausse annuelle des produits des services
- Intégration progressive des hausses fiscales liées aux livraisons immobilières programmées
- Financement de plus de 20 millions d'€ d'investissement lissés sur la période d'étude

FLOIRAC - māj 11 fev. 2025	Prospective				
	CA 2024	2025	2026	2027	2028
Recettes réelles de fonctionnement	30 330 114 €	30 428 142 €	30 620 339 €	31 013 816 €	31 852 276 €
Dépenses réelles de fonctionnement	27 206 410 €	28 364 281 €	28 543 454 €	28 727 082 €	28 915 234 €
Épargne de gestion	3 123 704 €	2 063 861 €	2 076 885 €	2 286 733 €	2 937 042 €
Frais financiers	- 343 453 €	- 330 000 €	- 335 163 €	- 377 940 €	- 442 800 €
CAF/épargne brute	2 780 251 €	1 733 861 €	1 741 721 €	1 908 794 €	2 494 243 €
Remboursement du capital	- 1 719 275 €	- 1 600 000 €	- 1 646 843 €	- 1 628 711 €	- 1 482 419 €
Autofinancement net/ épargne nette	1 060 976 €	133 861 €	94 878 €	280 082 €	1 011 824 €
Recettes définitives d'investissement	2 255 932 €	2 380 373 €	1 762 032 €	1 277 803 €	3 046 433 €
Financement propre disponible	3 316 908 €	2 514 234 €	1 856 910 €	1 557 885 €	4 058 257 €
Dépenses d'équipement (dont ACI)	6 194 323 €	6 846 243 €	4 643 538 €	4 646 584 €	4 121 665 €
Besoin de financement	- 2 877 414 €	- 4 332 009 €	- 2 786 628 €	- 3 088 699 €	- 63 407 €
Emprunts	916 667 €	1 500 000 €	2 800 000 €	3 000 000 €	- €

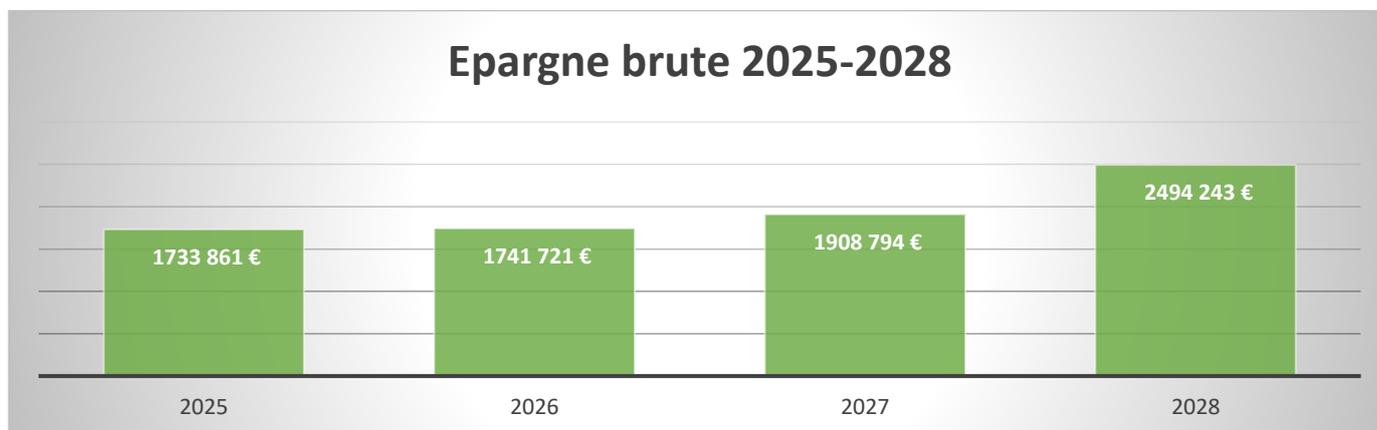
La synthèse de la prospective permet de constater que la commune maintient une épargne nette positive sur la période tout en finançant un niveau d'investissement élevé. Cette trajectoire révèle également les contraintes qui continueront de peser sur la section de fonctionnement.

Les emprunts nécessaires à ce haut niveau d'investissement viennent accroître la dette sans toutefois peser de manière trop importante sur le taux d'endettement de la ville, dans la mesure où la commune maintient à l'horizon 2028 une épargne nette comparable à celle de 2024.

2. Des marges de manœuvre restaurées



La différence entre les dépenses et les recettes de gestion permet de déterminer l'épargne de gestion. On déduit ensuite les intérêts de la dette et on obtient l'épargne brute. Cet indicateur participe à l'évaluation de la santé financière de la collectivité et constitue le moyen de financement des emprunts (remboursement du capital) et des investissements en constituant un financement propre pour les équipements.



Les dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (effort important sur les dépenses courantes et sur la maîtrise de la masse salariale) d'une part et d'autre part l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (notamment liée à la dynamique des bases fiscales de manière proportionnelle à l'inflation d'une part et du fait des constructions sur le bas Floirac d'autre part) permettent ainsi de récupérer des marges de manœuvre sur l'épargne brute.

3. Un potentiel d'investissement maintenu pour la période 2025-2028

Le programme d'investissement reste ambitieux pour les années à venir. Il s'agit de pouvoir le financer en garantissant la santé financière de la commune.

L'analyse financière montre que les dépenses d'équipement par habitant restent à un niveau comparable aux autres communes de même strate sur l'ensemble de la période.

L'encours de dette augmente car il faudra contracter des emprunts pour financer le programme mais son niveau reste en dessous de la moyenne des communes de même strate sur la période. Le volume de l'encours ne met pas à mal la capacité de désendettement de la commune, qui, en recréant de l'épargne brute, garde ce ratio en deçà du seuil de vigilance des 10 ans sur l'ensemble de la période.

III. Les orientations proposées pour le budget 2025

A. En fonctionnement, un exercice contraint

1. Des dépenses de personnel traduisant une politique sociale volontariste

En 2025, les dépenses de personnel seront à nouveau soumises à des obligations réglementaires et tiendront compte des évolutions de dispositifs nationaux, et de leur déclinaison locale :

- Le GVT des agents (glissement vieillesse technicité), qui correspond aux échelons pris par les agents, représente environ 0,25 % de la masse salariale. S'y ajouteront les réformes d'évolution de carrière notamment le réajustement des grilles indiciaires pour tous les fonctionnaires (5 points pour tous depuis le 1er janvier 2024), pour un coût total annuel de plus de 110 000 € ;
- Le maintien de l'évolution de carrière des agents dans le cadre des avancements de grade, de la promotion interne et de la réussite aux concours et examens, représente une enveloppe annuelle moyenne de 25 000 € ;
- L'augmentation annoncée de + 3 % pour 2025 de la contribution patronale auprès de la caisse de retraite des fonctionnaires (CNRACL) représente près de 165 000 € supplémentaires à financer par la Ville.

Localement, le dialogue social mené à Floirac en 2024 a conduit à conclure un accord collectif particulièrement ambitieux pour les années 2025 à 2027. Les mesures ont fait l'objet d'un vote unanime des Conseillers municipaux lors de la séance du 9 décembre 2024. Ces mesures sont primordiales pour les agents et renforcent l'attractivité des emplois proposés par la Ville.

Outre les mesures de bien-être au travail, d'aménagement des horaires et de renforcement de la prévention, certaines décisions se traduisent directement dans le budget :

- La décision de revaloriser le régime indemnitaire de tous les agents à hauteur de 30 € représente une enveloppe annuelle estimée à 100 000 € ;
- Le budget inclura également en 2025 la participation employeur (à hauteur de 50 % de la cotisation) à la garantie maintien de salaire des agents, soit environ 100 000 € ;
- Le développement de l'effectif de la crèche familiale et la mensualisation de la rémunération des assistantes maternelles représente une enveloppe de 100 000 € supplémentaires par rapport au BP 2024.

Au total, le budget prévisionnel du chapitre 012 de la ville de Floirac, intégrant l'ensemble de ces éléments, est évalué pour 2025 à environ 15 670 000 €.

Focus sur les éléments de rémunération (au 31/01/2025)

POSTES	BP 2024	mandaté 2024	2024 mandaté/BP	%	BP 2025	BP 2025/ BP 2024	%	BP 2025-mandaté 2024	%
64111 - TITULAIRES	6 087 695,00	5 895 080,00	-192 615,00	-3,16	5 673 510,00	-414 185,00	-6,80	-221 570,00	-3,76
64112 - 64113 NBI SFT	172 489,00	204 058,00	31 569,00	18,30	208 943,00	36 454,00	21,13	4 885,00	2,39
64118 - RI	1 357 720,00	1 262 991,00	-94 729,00	-6,98	1 559 527,00	201 807,00	14,86	296 536,00	23,48
64131_138 - CONTRACTUELS	2 206 372,00	1 906 829,00	-299 543,00	-13,58	2 198 417,00	-7 955,00	-0,36	291 588,00	15,29
64168 - EMPLOIS AIDES	283 047,00	211 139,00	-71 908,00	-25,40	239 876,00	-43 171,00	-15,25	28 737,00	13,61
6417 - APPRENTIS	212 792,00	168 618,00	-44 174,00	-20,76	93 253,00	-119 539,00	-56,18	-75 365,00	-44,70
6451 - URSSAF	1 608 688,00	1 526 970,00	-81 718,00	-5,08	1 753 967,00	145 279,00	9,03	226 997,00	14,87
6453 - RETRAITE	2 101 985,00	2 126 896,00	24 911,00	1,19	2 417 880,00	315 895,00	15,03	290 984,00	13,68
6454 - ASSÉDIC	114 436,00	103 170,00	-11 266,00	-9,84	135 112,00	20 676,00	18,07	31 942,00	30,96
6456 - versement FNC SFT	5 000,00	11 791,00	6 791,00	135,82	5 000,00	0,00	0,00	-6 791,00	-57,59
6474 - CNAS ACTION SOC	65 000,00	63 146,00	-1 854,00	-2,85	65 000,00	0,00	0,00	1 854,00	2,94

Au-delà, il convient de rappeler que les dépenses de personnel représentent une dépense obligatoire du budget. Ces budgets sont caractérisés par un fort taux de rigidité et nécessitent une gestion rigoureuse et prudente dans le temps.

Une dizaine d'agents sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite en 2025. 7 départs ont été enregistrés en 2024. Cette tendance est amenée à se prolonger dans les années futures, compte-tenu de la pyramide des âges de la collectivité.

Pyramide des âges – personnel tout statut au 1^{er} janvier 2025 :

par filière	Administrati	Animation	Culturelle	Médico-soci	Médico-tech	Police munic	Sociale	Sportive	Technique	TOTAL
- de 26 ans		77	1						7	85
26 - 30 ans	2	12	2			1	2		6	25
31 - 35 ans	4	10	3	1	1	1	5		12	37
36 - 40 ans	7	14		1		2	1		16	41
41 - 45 ans	4	7	6	2	1	2	3		13	38
46 - 50 ans	11	5	1	2		1	7		15	42
51 - 55 ans	12	9	7	3		1	5	2	26	65
56 - 60 ans	13	1	5	2			2		21	44
+ de 60 ans	1	11	2	1			3		12	30
16		10								10
Total filière	54	156	27	12	2	8	28	2	128	417

2. Des efforts accrus sur les dépenses de fonctionnement directement maîtrisables

La préparation budgétaire s'est inscrite dans un contexte national peu propice aux collectivités. La loi de finances a fini par être définitivement promulguée le 15 février 2025, après plusieurs versions particulièrement défavorables aux collectivités. Il a donc fallu bâtir un budget autour d'hypothèses aussi mouvantes que pénalisantes.

Enfin, le budget 2025 devra supporter une hausse des cotisations retraite des agents titulaires de 165 000 €. Un effort identique semble devoir être produit sur les 3 prochains exercices, soit une hausse de 3% du taux CNRACL chaque année jusqu'en 2028.

D'autres éléments exogènes ont dû être intégrés aux prévisions.

L'inflation, bien que ralentie, continue de produire ses effets sur de nombreuses dépenses des collectivités. La conjoncture du secteur des assurances est elle aussi défavorable aux collectivités. Après s'être vue résiliée unilatéralement par son assureur pour les risques « dommages aux biens », Floirac a souscrit pour 2025 un nouveau contrat dont le surcoût s'élève à près de 80 000 € par rapport au précédent.

Certains choix de la collectivité seront également financés dans le budget 2025. Il s'agit notamment du festival « Panoramas » ou de l'adhésion au dispositif « Carte jeune ». Compte-tenu du risque financier identifié sur certaines actions récursoires en cours, il sera également proposé d'intégrer une provision de 100 000 € pour d'éventuelles créances qui deviendraient irrécouvrables.

Au-delà, le cadrage budgétaire pour 2025 demandait aux élus et agents de maintenir dans leurs prévisions le haut niveau de service proposé aux Floiracais.

Le budget 2025 doit ainsi répondre à ces enjeux immédiats, tout en préservant des marges de gestion dans la durée.

Des efforts accrus ont ainsi été demandés, en particulier sur les dépenses directement maîtrisables, à hauteur de -8 %. Un travail d'optimisation a été réalisé sur toutes les lignes, en interrogeant les modalités d'action et les niveaux de dépenses.

Cet exercice de gestion permet d'envisager une baisse du chapitre 11 de -1%, et de limiter globalement la progression des dépenses de la section de fonctionnement à 3% pour 2025.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
Charges à caractère général	6 475 275 €	6 400 000 €	-1%
Charges de personnel	14 858 408 €	15 671 000 €	5%
Virement section investissement	2 600 000 €	2 872 000 €	10%
Autofinancement investissement	2 000 000 €	1 700 000 €	-15%
Subventions et versements aux autres budgets	3 215 494 €	3 325 000 €	3%
Charges financières	375 000 €	330 000 €	-12%
Charges exceptionnelles	6 815 €	15 000 €	123%
Dotations aux provisions		100 000 €	
Versement à BM + FPIC	2 916 335 €	2 966 000 €	2%
TOTAL	32 447 327 €	33 379 000 €	3%

Les principales recettes de fonctionnement restent les impôts et taxes (63%).
 Le budget 2025 sera équilibré en maintenant stables les taux communaux de fiscalité. Les évolutions concerneront uniquement les bases, dont la revalorisation (à hauteur de 1,7 % pour 2025) relève des services de l'Etat.

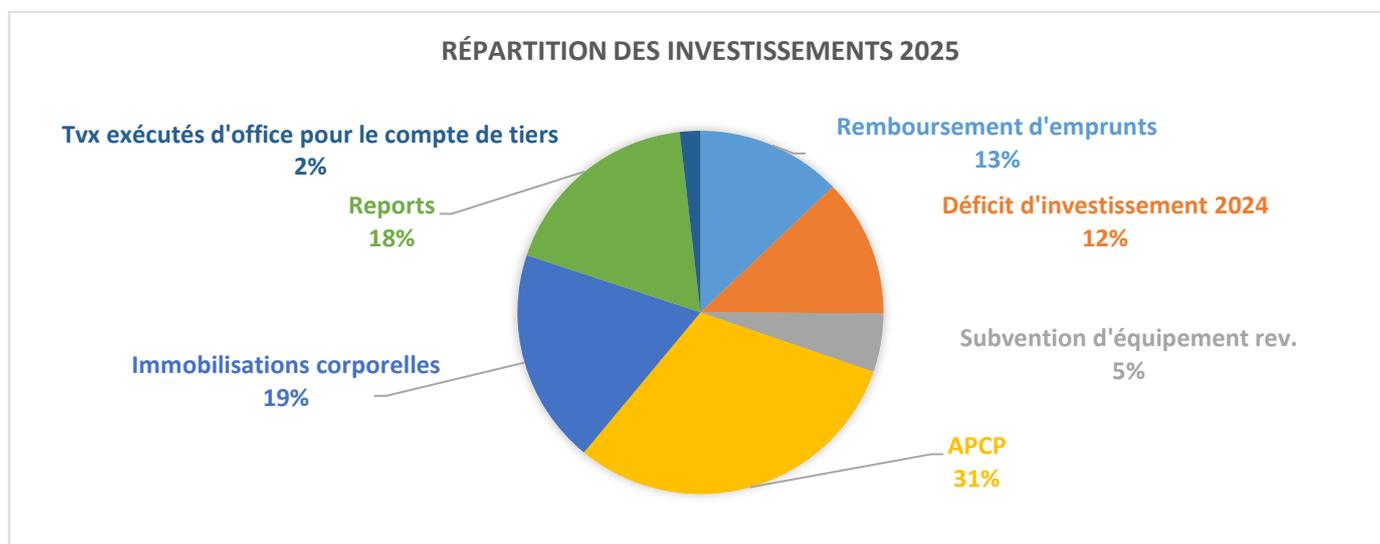
Les tarifs des services proposés aux Floiracais demeureront également inchangés. L'évolution des recettes résulte du volume, ajusté à la réalité constatée en 2024, sans modification des droits unitaires.

RECETTES de FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Evolution
Excédent antérieur reporté	3 115 861 €	2 923 000 €	-6%
Atténuation de charges	12 000 €	54 000 €	350%
Opérations de section à section	30 000 €	30 000 €	0%
Produits des services	1 124 000 €	1 226 000 €	9%
Impôts et taxes	18 814 624 €	19 205 521 €	2%
Dotations et participations	9 310 672 €	9 894 000 €	6%
Autres produits gestion courante	36 002 €	47 000 €	31%
Produits spécifiques	4 168 €		-100%
TOTAL	32 447 327 €	33 379 000 €	3%

La rigueur de gestion de la section de fonctionnement permet *in fine* de maintenir et développer une capacité d'autofinancement d'un ambitieux programme d'investissement. Cet autofinancement atteindra environ 47 % pour 2025.

B. Un programme d'investissements ambitieux

1. Plus de 6 millions de crédits nouveaux en opérations d'équipements



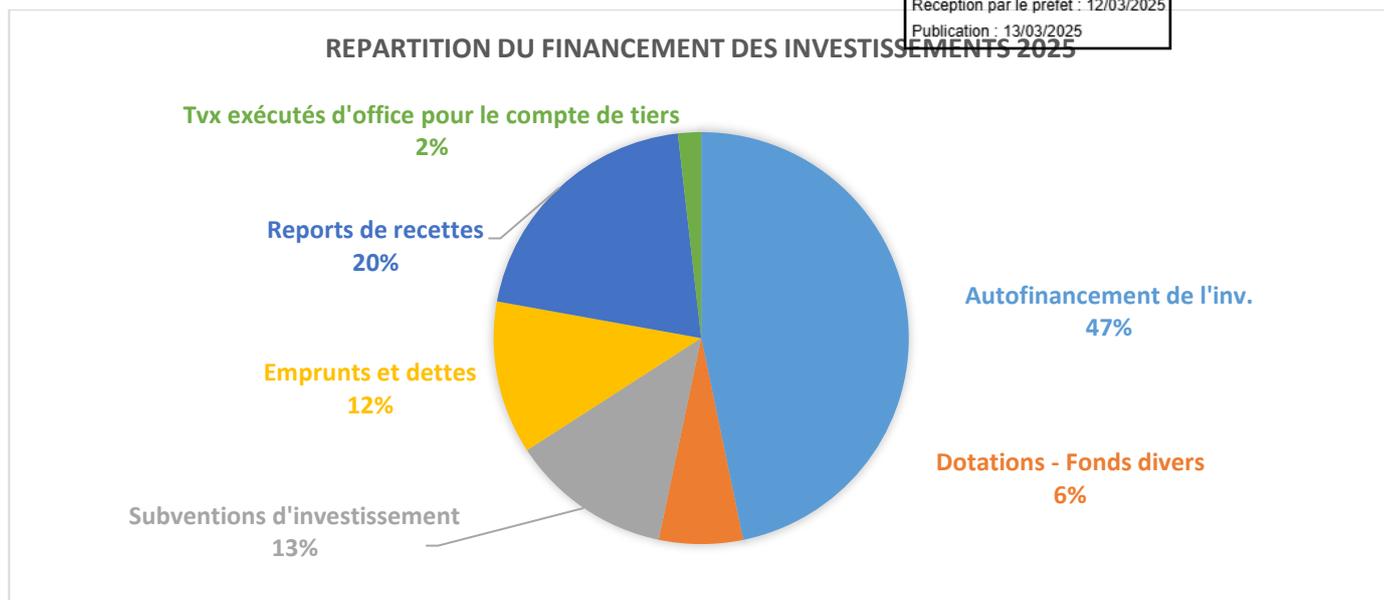
Les montants des opérations d'équipements représentent 75% du budget d'investissement, ce qui traduit la volonté de la municipalité d'équiper et entretenir les biens communaux. La répartition ci-dessous illustre également la faible part consacrée au remboursement d'emprunts dans les dépenses d'investissement (13%).

Les montants des équipements 2025 se répartissent comme suit :

- ACP : 3 819 540,94 €
- Projets nouveaux : environ 2 400 000 €

En 2025, les principales dépenses d'investissements prévues devraient être :

- Les principales Autorisations de programme (AP) :
 - o Sybirol Fil vert 2
 - o Plaine des sports
 - o PRU Dravemont
 - o Aménagement du Canon
 - o Rénovation des sources d'éclairage public
- Les principaux projets en dehors des AP :
 - o Végétalisation de l'école élémentaire Pasteur
 - o Sécurisation de l'enceinte de la piscine
 - o Création de salles de classe maternelle et élémentaire Curie
 - o Accueil inclusif de l'Hôtel de ville



L'investissement pourra être financé en 2025 par de l'autofinancement presque à moitié du montant total (47%). Un nouvel emprunt devra sûrement être contracté mais cela représente une part limitée des financements (12%) et reste dans une proportion qui n'aggrave pas le montant de la dette communale.

2. Un programme d'investissements tourné vers la transition écologique

Pour matérialiser ses ambitions, la municipalité poursuit dans le cadre de ce Rapport d'Orientation Budgétaire son action en faveur du climat et de la transition écologique au moyen d'un « budget vert ».

Il s'agit concrètement de distinguer l'impact d'une mesure sur le changement climatique. La méthode utilisée depuis 2022 correspond aux indications de l'Institut de l'Economie pour le Climat (I4CE) recommandé par l'état. A partir de cette année, cette analyse reprendra les mêmes critères imposés par le législateur pour la production de l'annexe environnementale du budget dans le Compte Administratif. Ainsi, les critères « Très Favorable » et « Favorables » seront fusionnés en « Favorable ».

Critères	Descriptions
Favorable	Résultat de l'action permettant de lutter contre le changement climatique
Neutre	Résultat de l'action neutre vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique
Défavorable	Résultat de l'action renforçant le changement climatique
Non côté	Résultat de l'action dont l'impact sur la lutte contre le changement climatique n'est pas évalué ou n'est pas pertinent

La municipalité a analysé ses dépenses dans plusieurs secteurs d'investissements : l'alimentation et l'agriculture durable, la lutte contre les îlots de chaleur, la mobilité, la prévention des déchets, les espaces verts et la protection de la nature, la rénovation énergétique, la santé/sécurité dans les bâtiments, les infrastructures de transport, les achats et entretien des véhicules, la voirie, afin de déterminer l'impact carbone.

Exemples selon les critères :**Favorable**

Résultat de l'action réduisant fortement les d'émission carbone à long terme, favorisant la séquestration (nature), ou des usages sans émissions (marche, déplacements doux, chauffage géothermie), et contribuant favorablement à la diminution du réchauffement climatique :

- Gestion biodiversité, création de milieux naturels, plantations d'arbre... ;
- Création/amélioration des espaces verts, dépavage des sols, ... ;
- Création/amélioration de sentiers, chemins et pistes cyclables... ;
- Création/amélioration de transports en commun... ;
- Travaux et aides financières pour la rénovation énergétique, création/amélioration du chauffage fioul vers du réseau de chaleur... ;
- Rénovation pour l'amélioration de la santé/sécurité des usagers des bâtiments, ... ;
- Actions de prévention sur la réduction des déchets, ... ;

Neutre

Résultat de l'action action neutre vis-à-vis des changements climatiques. Changement de matériel à l'identique : voirie, changement de porte intérieure, remplacement de clôture, ...

Défavorable

Résultat de l'action renforçant le changement climatique, pour Floirac dépenses liées au transport aérien, achat de motorisation aux énergies fossiles, exploitations agricoles sans pratiques de transition agroécologique, enfouissement/incinération de déchets, achat de matériel informatique, ...

Non coté (NC)

Résultat de l'action dont l'impact sur la lutte contre le changement climatique est difficilement quantifiable : opération urbaine globale.

Désignation de l'opération	Arbitrage BP 2025	Note
Action patrimoniale, entretien et rénovations des bâtiments	785 553,13 €	Favorable
Sentiers pédestres (fil vert, chemin des écoliers, sentes...)	615 905,97 €	Favorable
Eclairage public	445 500,00 €	Favorable
Plaine des sports	351 271,00 €	Favorable
Aménagement projet agricole du Canon	345 772,15 €	Favorable
Végétalisation de l'école élémentaire Pasteur	256 000,00 €	Favorable
Performance des chauffages, ventilations et climatisations	200 500,00 €	Favorable
Castel	100 000,00 €	Favorable
Schéma d'accueil de la Burthe	99 000,00 €	Favorable
Installation des bornes Zone Bleue P+R Dravemont	60 000,00 €	Favorable
Schéma directeur immobilier et énergétique	60 000,00 €	Favorable
Budgets participatifs 2024 : Des pergolas pour la Ville	40 000,00 €	Favorable
Réduction de l'ilot de chaleur du groupe scolaire Mitterrand	40 000,00 €	Favorable
Plan de gestion du parc des Côteaux	32 405,05 €	Favorable
Budgets participatifs 2024 : Vergers pédagogiques	17 000,00 €	Favorable
Expertise du patrimoine arboré	10 000,00 €	Favorable
PIG - Aides à la rénovation des particuliers	10 000,00 €	Favorable
Subventions à l'achat de récupérateurs d'eau des particuliers	1 200,00 €	Favorable
Batteries de véhicules (pôle environnement)	1 000,00 €	Favorable

Clôture de l'enceinte de la piscine	380 000,00 €	Neutre
Accessibilité dans les bâtiments	150 000,00 €	Neutre
Renouvellement de matériels	37 500,00 €	Neutre
Remplacement des clôtures du Chemin de Tirecul	28 000,00 €	Neutre
Géolocalisation des réseaux enterrés privatifs de la ville	10 000,00 €	Neutre
Modification de l'accès et du parking du CTM	10 000,00 €	Neutre
PRU Dravemont	1 724 155,00 €	NC
Travaux imprévus	265 000,00 €	NC
PRU Joliot Curie	5 500,00 €	NC

Critère relatif à l'impact sur le changement climatique	Budget Investissement
Favorable	3 471 107,30 €
Neutre	615 500,00 €
Défavorable	-
Non côté	1 994 655,00 €
SOMME	6 081 262,30 €

Ainsi, plus de 3,4 millions d'euros d'investissement contribuant à la réduction du changement climatique sont fléchés en 2025 par la municipalité. Cela représente près de 85 % des dépenses d'investissement dont l'impact est quantifiable.

3. L'investissement de Bordeaux Métropole dans le cadre du COSEV

Le développement de la Commune et l'investissement en faveur des floiracais ne se limitent pas aux dépenses réalisées par la Ville. Plusieurs acteurs interviennent sur le territoire.

Bordeaux Métropole est un partenaire de premier plan, dont l'action au titre de ses compétences ou en soutien des projets municipaux mérite d'être souligné.

Ces interventions concernent, pour exemple, les secteurs suivants :

- **Mobilités**

- Création et extension des ligne du Bus Express,
- Aménagement d'un TCSP et d'une liaison douce sur la voie Eymet
- Plan Vélo et Réseau express Vélo (REVe)
- Création d'un ponton fluvial devant l'Arena en prévision de l'extension du réseau de bus du fleuve
- Plan marche : désencombrement des trottoirs, apaisement et écomobilité scolaire
- ...

- **Aménagements urbains**

- PRU Dravemont avec notamment les espaces publics, la construction d'une nouvelle halle commerçante
- Les stationnements vélo, les stations de réparation
- L'aménagement des espaces publics

- **Sobriété énergétique**

- Audit énergétique des bâtiments communaux et aide à la réhabilitation du patrimoine communal
- Réseau de chaleur Plaine de Garonne
- Accompagnement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ...

- **Nature en ville**

- Plan 1 million d'arbres
- Parc des côteaux : plan de gestion intercommunal
- Accompagnement au projet d'agriculture urbaine du secteur du Canon
- Végétalisation des cours d'école...

- **Patrimoine communal**

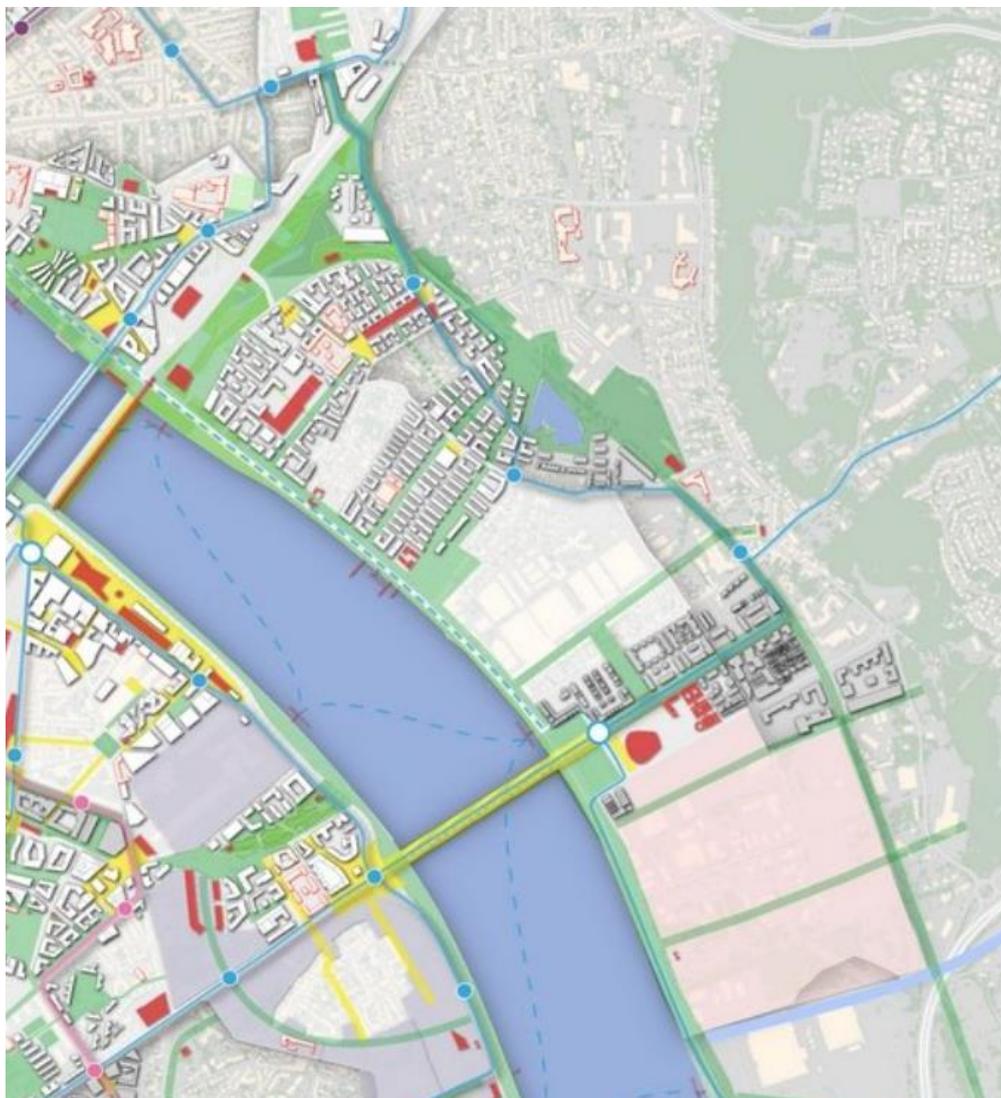
- Réhabilitation de la Gare de la Souys et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt
- Réhabilitation de la Plaine des sports

- **Culture**

- PanOramas/La Nuit Verte,
- Demos,
- Manifestation Etang Heureux,
- Festival des Hauts de Garonne

4. Le projet de l'EPA Euratlantique à Floirac

Afin de ne pas laisser les fonciers de la plaine à la spéculation privée, la commune a fait le choix d'intégrer en 2010 l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique qui s'étend sur 127 hectares répartis entre Bordeaux et Floirac.



Ainsi la ville participe à l'élaboration du plan-guide sur la partie de son territoire « Garonne Eiffel » et veille à l'équilibre entre logements, espaces verts, développement économique et services publics (construction d'une nouvelle école, d'un collège, du parc Eiffel à cheval sur les communes de Bordeaux et Floirac, de salles pour les associations ...).

Le protocole de partenariat 2024-2040 définit les objectifs et les engagements financiers de chacun sur les territoires de projet concernés (Garonne Eiffel et Floirac Sud pour la ville de Floirac) avec pour principales ambitions la production de logements abordables, le respect d'une transition écologique et énergétique et la mise en place d'une ville inclusive.

CONCLUSION

Au cours du mandat écoulé, notre commune a su avec détermination, préserver et optimiser l'accès aux services publics pour ses administrés, en dépit d'un contexte économique ardu, caractérisé par l'inflation et des restrictions budgétaires renforcées. Notre exécutif municipal a déployé des stratégies à la fois avisées et courageuses pour maintenir et bonifier la qualité des services publics, assurant de la sorte à Floirac une image positive.

En effet, depuis plusieurs années, les communes ont tendance à réduire considérablement les niveaux de prestations et à réajuster les tarifications municipales, infligeant à l'usager des limitations de service parfois discriminatoires. Si les premiers touchés sont directement les résidents en leur qualité d'usagers, c'est également le tissu associatif qui est la seconde victime de ces décisions que prennent malheureusement certaines collectivités, avec toutes les conséquences que cela engendre au sein même des foyers.

À Floirac, le cap avait été pris grâce à l'intervention de la solidarité locale, unique levier pour permettre à notre collectivité de maintenir de manière équitable l'accès à un même niveau de service. Mais cela s'est toujours conjugué avec la poursuite d'une gestion financière responsable et le maintien des tarifs municipaux.

Notre gestion financière a été caractérisée par une rigueur portée tant par le service des finances que par l'équipe municipale elle-même, permettant à la commune de réaliser des investissements significatifs, sans pour autant compromettre sa santé financière. Nos efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en valorisant le personnel municipal, en accompagnant les associations, en équipant les écoles, en pourvoyant l'ensemble des services municipaux, tout en investissant dans des projets d'infrastructure essentiels à notre cadre de vie et à la cohésion sociale, ont prouvé que notre commune pouvait progresser tout en maintenant un équilibre budgétaire sain.

Ces réalisations ont été possibles grâce à une planification stratégique et à une gestion financière, qui ont non seulement permis de répondre aux besoins immédiats des Floiracaises et des Floiracais, mais ont également jeté les bases d'un avenir durable pour Floirac. Nos investissements dans la rénovation urbaine, l'école, la jeunesse, pour nos séniors et la famille d'une manière générale ou encore plus globalement pour la transition écologique, et l'amélioration de nos infrastructures (culturelles, sportives...), témoignent de notre engagement envers le développement durable et le bien-être de nos habitants.

En regardant vers l'avenir, notre municipalité s'engage à poursuivre sur cette voie de gestion responsable et transparente, en se concentrant sur des initiatives qui favorisent l'inclusion sociale, la transition écologique ainsi que le développement économique local.

Notre stratégie financière reste axée sur l'optimisation des ressources, l'innovation dans la gestion des services publics et la recherche de solutions durables pour relever les défis à venir. Notre commune se positionne ainsi dans un mode de gestion où la prudence financière se conjugue avec l'ambition de fournir un service public de qualité et d'investir dans l'avenir, sans compromettre les générations futures.

La confiance et le soutien des floiracaises et des floiracais sont au cœur de ces réussites, et notre commune s'engage à continuer de travailler dans le respect de leurs aspirations et de leur niveau d'exigence, en particulier à travers les dispositifs de participation citoyenne.